

ADOMOS

Société anonyme au capital de 1 554 785,96 euros
Siège social : 75, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS
424 250 058 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte de l'activité d'ADOMOS et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés d'ADOMOS dudit exercice.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable en observant les principes de prudence et de sincérité.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur qui ont été tenus à votre disposition, selon les modalités et dans les délais légaux.

I. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE

| K€ | 2021 | 2020 | Variation |
|-----------------------------|---------|---------|-----------|
| Produits d'exploitation | 6 541 | 7 886 | -17,06% |
| Résultat d'exploitation | (1 928) | (1 822) | 5,82% |
| Résultat net part du Groupe | (2 098) | (2 070) | 1,35% |

** Comptes annuels consolidés audités*

Dans un contexte de conjoncture économique très dégradée par la crise sanitaire, ADOMOS a connu une baisse significative de son activité en 2021, avec des produits d'exploitation consolidés de 6 541 K€ en baisse de 17,06 % par rapport à 2020.

➤ Immobilier Neuf

Les mesures de confinement ont conduit à une certaine désorganisation dans de nombreuses administrations publiques et institutions bancaires. Ceci s'est matérialisé par des retards dans la contractualisation des acquisitions immobilières et des délais de signature devant notaire qui se sont allongés de plusieurs mois.

Les produits d'exploitation de l'activité immobilier d'un montant de 3 093 K€ sont inférieurs à ceux de l'activité en 2020 d'un montant de 4 019 K€, soit un recul de 23% en 2021.

➤ Opérateur Immobilier Ancien

ADOMOS s'est concentré sur la fin des ventes de son immeuble de Périgueux et n'a pas démarré la commercialisation d'autres produits anciens pour ne pas dégrader son BFR.

En conséquence, l'activité d'Opérateur Immobilier Ancien de 1 512 K€ est en recul de 27,8% par rapport à 2020.

Au cours de l'exercice, 19 appartements ont été vendus et le stock en cours était de 8 appartements au 31/12/2021.

➤ Le Pôle Marketing Lead

L'activité lead ventes de contacts qualifiés aux promoteurs a bien évidemment accompagné le recul global du marché du neuf expliqué ci-dessus.

Cette activité représentant un montant de 1 936 K€ en 2021, contre 1 772 K€ en 2020, est en croissance de 9,3 % malgré les difficultés du marché, le périmètre d'activité restant globalement identique.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à (1 928) K€ contre (1 822) K€ en 2020 (soit une baisse de 5,82 %).

Les charges ont continué à être maîtrisées :

- Les frais de personnel du fait de nouvelles embauches ont augmenté à 1 341 K€ en 2021 contre 1 119 K€ en 2020,
- Les autres achats et charges externes ont diminué proportionnellement aux ventes (commissions) et aux travaux sur l'immeuble de Périgueux,
- Les amortissements sont en baisse de 700 K€ en raison d'une diminution de la provision sur l'en-cours de stock de réservation en 2021.

Le résultat courant de l'ensemble consolidé s'élève à (-2 075) K€ contre (1 955) K€ en 2020.

Le résultat net de l'ensemble consolidé est en baisse et s'établit à (2 099) K€ en 2021 contre (2 068) K€ en 2020.

Par prudence et en raison du manque de visibilité, ADOMOS a décidé de ne pas comptabiliser d'Impôts Différés Actifs (IDA).

Situation financière du Groupe

Au 31 décembre 2021, le montant des capitaux propres du Groupe s'élevait à 15 889 K€ pour un capital social de 939 K€.

| | |
|---|------------------|
| Disponibilités | 1 572 000 |
| Dettes : | |
| Obligation convertible en actions | 1 350 000 |
| Dettes diverses liées à l'immeuble de Périgueux | 860 615 |
| <u>Dettes bancaires corporates 4 ans</u> | 2 458 385 |
| Total dettes | 4 669 000 |

La trésorerie du groupe ADOMOS s'élevait à 1 572 K€ au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, ADOMOS a une dette financière sous forme d'obligations convertibles de 1 350 K€ exerçables jusqu'au 18 mars 2024, et des emprunts bancaires moyen terme pour un montant de 2 458 K€.

Par ailleurs, la filiale ADOMINVEST 2 a une dette de 800 000 K€ contractée en mars 2021 auprès de la société FUNDIMMO en remplacement de celle qui avait été contractée auprès d'HOMMUNITY pour l'acquisition de l'immeuble de Périgueux.

II. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE

Nous analysons ci-après l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ADOMOS.

2.1 Chiffres clés de la Société

| En milliers d'euros | 2021 | 2020 | Variation 2020/2021 |
|--------------------------------------|-------------|-------------|--------------------------------|
| Produits d'exploitation | 4 986 | 5 677 | -12,17 % |
| Résultat d'exploitation | (2 071) | (2 268) | 8,69 % |
| Résultat courant avant impôts | (3 733) | (2 350) | -58,87 % |
| Résultat net | (3 748) | (2 452) | -52,85 % |

ADOMOS a enregistré en 2021 des produits d'exploitation de 4 986 K€ en baisse de 12,17 % par rapport à 2020.

Le chiffre d'affaires a reculé de 8,90%, passant de 5 050 K€ en 2020 à 4 600 K€ en 2021.

Les réservations brutes d'ADOMOS ont régressé de 19,8% (251 en 2021 contre 313 en 2020) ; les ventes notariées ont quant à elles diminué de 25,6% en volume (183 en 2021 contre 246 en 2020), le chiffre d'affaires y afférent (2 621 K€ en 2021 contre 3 243 K€ en 2020) diminuant de 19 %.

L'activité de Marketing leads (contacts qualifiés) a vu son chiffre d'affaires augmenter de 10%, pour atteindre 1 828 K€ en 2021 contre 1 695 K€ en 2020.

Les autres produits d'exploitation, principalement constitués de coûts de développement immobilisés, ont baissé de 38,59 % pour s'élever à 385 K€ en 2021 contre 627 K€ en 2020.

Le résultat d'exploitation s'établit à (2 071) K€ en 2021, contre (2 268) K€ en 2020.

En 2021, le résultat courant avant impôts atteint (3 733) K€ et le résultat net (3 748) K€, à comparer à respectivement à (2 350) K€ et à (2 452) K€ en 2020.

2.2 Situation financière de la Société

Au 31 décembre 2021, le montant des capitaux propres d'ADOMOS s'élevait à 16 518 101 € pour un capital social de 939 190 €.

La trésorerie d'ADOMOS s'élevait à 530 241 € au 31 décembre 2021.

ADOMOS a une dette financière sous forme d'obligations convertibles en actions de 1 350 000 € et des emprunts bancaires moyen terme pour un montant de 2 325 630 € au 31 décembre 2021.

2.3 Evènements significatifs intervenus en 2021

2.3.1 Nomination de Monsieur Franck ROSSET en qualité d'administrateur et Directeur Général

Au cours de sa séance du 1^{er} mars 2021, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Franck ROSSET, co-fondateur d'ADOMOS et qui en a été le Président du Conseil de Surveillance pendant 10 ans de 1999 à 2009, au poste de Directeur Général de la Société en remplacement de Monsieur Sylvain LEBRETON, pour conduire le projet de retournement et de croissance du Groupe.

Lors de cette même séance, Monsieur Franck ROSSET a aussi été coopté administrateur en remplacement de Monsieur William BITAN, démissionnaire.

Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie sur seconde convocation le 19 juillet 2021.

2.3.2 Démission de Madame Jeanne-Marie ROSSET de son mandat d'administrateur et cooptation d'ACHETER-LOUER.FR

Lors de sa séance du 12 avril 2021, le Conseil d'administration a constaté la démission de Madame Jeanne-Marie ROSSET de son mandat d'administrateur.

Au cours de sa séance du 2 décembre 2021, le Conseil d'administration a coopté la société ACHETER-LOUER.FR en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Jeanne-Marie ROSSET.

La désignation par cooptation d'ACHETER-LOUER.FR en qualité d'administrateur n'intervient qu'à titre provisoire et devra, pour devenir définitive, être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2.3.3 Emission d'une obligation convertible en actions à bons de souscription d'actions pour un montant de 10 millions d'euros

Afin d'assurer le financement de son activité, la Société a conclu en mars 2021 avec ATLAS CAPITAL MANAGEMENT (« ACM ») un accord pour la mise en place d'un emprunt obligataire sous forme d'OCABSA (Obligation Convertible en Actions à Bons de Souscription d'Actions) pour un nominal de 10 M€ souscrite par le fonds ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES LLC. Le choix d'ACM s'est imposé du fait de son historique de partenariat depuis une dizaine d'années avec le groupe ADOMOS et de sa dimension internationale et institutionnelle. ACM a notamment participé avec succès à plusieurs opérations en France, en Italie et aux Etats-Unis.

Cet emprunt obligataire sera constitué au maximum de huit (8) tranches (« Tranches ») d'un montant maximum total de 10 000 000 euros constituées d'obligations convertibles en actions (« OCA ») auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (« BSA »).

La Société contrôlera le calendrier de l'émission des Tranches à tout moment, étant précisé que (i) chaque Tranche pourra être émise sous réserve de l'écoulement d'une période de trente (30) jours de bourse depuis la dernière souscription par l'Investisseur, et (ii) la deuxième tranche pourra être émise après un délai de soixante (60) jours de bourse suivant la souscription de la première Tranche.

La Société a émis une première tranche de 300 OCABSA le 23 mars 2021 conduisant à la création de 300 OCA auxquelles sont attachées 2 178 649 BSA donnant droit chacun de souscrire une action de la Société au prix d'exercice de 0,459 euro.

2.3.4 Augmentation de capital consécutive à l'émission des ABSA

Lors de sa séance du 30 juin 2021, le Conseil d'administration d'ADOMOS, faisant usage de l'autorisation consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 15 février 2021, a décidé de réaliser une augmentation de capital par voie d'émission de 8 947 366 actions nouvelles ordinaires auxquelles sont assorties des bons de souscription d'action (« BSA », ensemble « ABSA »), d'un montant total de 1 699 999,54 €, au profit (i) d'ACHERTER-LOUER.FR à hauteur de 6 315 788 actions nouvelles et (ii) de Monsieur D.M VAN DEN OUDEN à hauteur de 2 631 578 actions nouvelles.

Chaque action nouvelle est assortie d'un (1) BSA.

2.3.5 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCABSA

Pendant la période du 23 mars au 31 décembre 2021, 150 OCA ont été converties par « ACM », donnant lieu à la création de 7 810 202 actions nouvelles de 0,02 € de valeur nominale selon le détail ci-après :

| Conversions des OCABSA en 2021 | | |
|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Date de conversion | Nombre OCA converties | Nombre actions créées |
| 14.04.2021 | 10 | 371 885 |
| 27.04.2021 | 10 | 386 697 |
| 29.06.2021 | 10 | 502 765 |
| 07.09.2021 | 10 | 496 031 |
| 13.09.2021 | 10 | 495 049 |
| 27.09.2021 | 20 | 964 785 |
| 13.10.2021 | 20 | 954 198 |
| 21.10.2021 | 40 | 2 014 098 |
| 29.11.2021 | 10 | 812 347 |
| 01.12.2021 | 10 | 812 347 |
| Total : | 150 | 7 810 202 |

2.3.6 Mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions

Lors de sa réunion du 26 octobre 2021, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation consentie par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 février 2021, a attribué gratuitement 4 553 480 actions au profit du Directeur Général d'ADOMOS, du Président du Conseil d'administration d'ADOMOS et de salariés. Les actions seront définitivement acquises à compter du 26 octobre 2023.

2.3.7 Incendie OVH

Les serveurs de la société hébergés chez OVH ont été victimes de l'incendie qui a touché ce fournisseur dans la nuit du 9 au 10 mars à Strasbourg. Face à l'absence de visibilité de la récupération du site front office et back office d'ADOMOS et en pleine période de négociation de la mise en place du financement par ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES LLC, la société a de toute urgence été obligée avec l'aide de partenaires extérieurs de reconstruire une grande partie du site et du système informatique d'ADOMOS. Ces coûts ainsi que les manques à gagner générés par la désorganisation des services d'ADOMOS ont amené ADOMOS à engager des poursuites judiciaires contre OVH et lui réclamer des dommages et intérêts d'un montant d'environ un million d'euros.

Aucun autre événement significatif ne nous semble devoir être signalé.

2.4 Evènements significatifs intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

2.4.1 Augmentations de capital consécutives à la conversion d'OCABSA de la 1^{ère} tranche

Postérieurement au 31 décembre 2021, le solde de 150 OCABSA de la 1^{ère} tranche de l'Emprunt Obligatoire a été converti donnant lieu à la création de 19 748 737 actions nouvelles de 0,02 € de valeur nominale.

Au 31 janvier 2022, la Société a donc augmenté son capital social d'un montant de 551 178,78 € par création de 27 558 939 actions nouvelles de la Société sur exercice de 300 OCABSA.

En conséquence, le capital social de la Société a ainsi été porté de 939 189,98 € à 1 334 164,72 € au 31 janvier 2022.

2.4.2 Avenant au contrat d'émission d'OCABSA conclu avec ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES (« ASO »)

La Société a conclu le 1^{er} février 2022 avec ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES (« ASO ») un avenant au contrat de financement par OCABSA en date du 18 mars 2021 (le « Contrat de Financement ») aux termes duquel il a été convenu que chaque tranche pourra être émise sous réserve de l'écoulement d'une période de trente (30) jours de bourse, ou de toute autre période acceptée par ce dernier, depuis la dernière souscription par ce dernier.

En accord avec ASO, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 2 février 2022, décidé de tirer 3 tranches d'OCABSA d'une valeur nominale de 1 million d'euros chacune, soit au total trois millions d'euros.

En application du Contrat de Financement, ces OCABSA ont été émises au prix de 90 % de leur valeur nominale.

Le produit net de cette opération, soit 2,7 M€ est destiné à renforcer sa situation financière, son besoin en fonds de roulement et son développement.

Caractéristiques de l'opération

La Société a émis une tranche supplémentaire de 300 OCABSA le 2 février 2022 conduisant à la création de 300 OCA auxquelles sont attachées 10 000 000 de BSA donnant droit chacun de souscrire une action de la Société au prix d'exercice de 0,10 euro.

Les autres caractéristiques des OCABSA liés à l'émission des OCABSA demeurent inchangées.

A ce jour, cette nouvelle tranche a donné lieu aux conversions suivantes :

- 10 OCA ont été converties par ASO le 15/02/2022 donnant lieu à la création de 2 159 827 actions nouvelles,
- 10 OCA ont été converties par ASO le 24/02/2022 donnant lieu à la création de 2 159 827 actions nouvelles,
- 10 OCA ont été converties par ASO le 16/03/2022 donnant lieu à la création de 3 355 704 actions nouvelles,
- 10 OCA ont été converties par ASO le 24/03/2022 donnant lieu à la création de 3 355 704 actions nouvelles.

En conséquence de la conversion des 40 OCA, le capital social de la Société a ainsi été porté de 1 334 164,72 € à 1 554 785, 96 € par création d'un nombre total de 11 031 062 actions.

2.5 Activités en matière de recherche et développement

Les frais de recherche engagés au cours de l'exercice ont été intégralement passés en charges. Les frais de développement ont été immobilisés à hauteur de 140 K€.

2.6 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

L'épidémie de Coronavirus et le confinement ont provoqué un ralentissement sensible de l'activité d'ADOMOS à partir du mois de mars 2020 qui s'est poursuivi en 2021.

Toutefois, fort des moyens financiers complémentaires procurés par les OCABSA, le Groupe va pouvoir sécuriser ses besoins en fonds de roulement et déployer son projet de croissance qui ambitionne d'atteindre à 3 ans 1 000 ventes (contre 200 en 2020) et de positionner ADOMOS comme la Fintech de l'épargne immobilière en Europe.

Cette trajectoire de croissance 2021-2023 s'inscrit dans un environnement qu'ADOMOS estime très favorable :

- Le marché de l'immobilier neuf a un très fort potentiel de rebond en 2021 et 2022 :
 - La rareté des produits du fait des retards de construction et de dépôt de permis de construire consécutifs aux confinements devrait motiver les investisseurs à investir rapidement : en effet, à défaut de prendre position rapidement, les investisseurs risquent de ne pouvoir défiscaliser qu'à partir de 2023 / 2024 et acquérir des biens à des prix plus élevés du fait des surcoûts de construction liés aux nouvelles normes écologiques proposées par le gouvernement en début d'année. Les accords de commercialisation conclus par ADOMOS avec la plupart des promoteurs français devraient donner un avantage concurrentiel significatif du fait de la profondeur et la largeur de la gamme d'appartements proposés à la vente.
 - Accélération à court terme de l'investissement pour limiter le risque d'augmentation des prix à l'avenir liée aux nouvelles contraintes énergétiques de construction
- Dans l'immobilier ancien, la tendance lourde du déplacement des populations des grandes métropoles vers des villes plus petites est un mouvement de fond de retour à la nature qui motive les investisseurs à prendre position sur des biens immobiliers en province dont la croissance de valeur à terme semble plus garantie.

Enfin l'importante épargne disponible des Français accumulée pendant la crise sanitaire devrait devoir s'investir dans des projets refuges que l'investissement immobilier diversifié présenté par ADOMOS peut parfaitement satisfaire.

La continuité du programme d'investissement technologique devrait permettre pour 2022 :

- la création de la plateforme automatisée permettant l'achat en ligne de l'investissement immobilier :

Certains investisseurs habitués aux outils de télétravail et habiles à la pratique des différents outils de calculs informatiques n'aiment pas être contactés par des commerciaux ni faire venir

à leur domicile des CGP. Le nouveau service d'ADOMOS permettra à chacun d'identifier le type de bien et le cadre fiscal le plus approprié à son profil d'investisseur. La vente passant de la réservation, la mise en place du crédit jusqu'au passage chez le notaire, pourra se faire à distance dès que les outils d'Intelligence Artificielle d'ADOMOS auront pu être finalisés.

Ce nouveau circuit de distribution élargira le nombre de ventes en complément des solutions historiques.

En effet, l'investissement immobilier cumule différentes expertises immobilières, fiscales, de gestion locative et de mise en place du financement, qui doivent être articulées sur la base d'algorithmes intégrant aussi le profil et les attentes de l'investisseur.

- La participation à la création et à la commercialisation de NFT immobiliers :

Les jetons non fongibles (NFT) sont des données stockées sur la blockchain qui certifient la propriété et l'unicité d'un actif numérique, appliqué à l'immobilier.

L'investissement dans les nouvelles technologies de liquidité de l'immobilier permettra à chacun d'accéder à un rendement locatif pour des tickets d'entrée faibles et sans les frottements habituels des coûts de gestion, comme ceux des SCPI par exemple.

D'autres types de rendement immobilier similaire à celui associé au crowdfunding ou des approches de type gamification sont aussi en démarrage.

ADOMOS jouera dans ce nouveau champ de l'immobilier son rôle habituel de distributeur mais aussi souhaite participer technologiquement à la mise en place de ces nouveaux modèles avec une offre de produits adaptés, dans le cadre de partenariats stratégiques avec une ou des sociétés du secteur.

Pour mener à bien cette croissance attendue, la Société prévoit de conclure un certain nombre de partenariats stratégiques venant renforcer sa visibilité et sa capacité commerciale.

Dans la perspective d'une sortie de crise sanitaire avec une structure financière consolidée pour servir une ambition à la mesure du savoir-faire et de l'expertise d'ADOMOS dans l'investissement immobilier, le Groupe affiche sa confiance pour aborder l'exercice 2022 sous le signe de la reprise de son activité qui pourrait se traduire par le retour à une exploitation profitable.

2.7 Description des principaux risques

2.7.1 Risque lié au marché de l'immobilier

L'activité d'ADOMOS est liée au marché immobilier, traditionnellement de nature cyclique. Cependant, une crise majeure persistante dans le cycle de ventes de logements neufs et anciens ou dans le volume de transactions pourrait avoir une influence significative, en particulier sur les résultats de l'activité transaction-vente et de marchand de biens.

L'activité d'ADOMOS n'est pas saisonnière, à l'exception du mois d'août traditionnellement calme.

2.7.2 Risque lié aux mécanismes d'incitation fiscale en matière d'immobilier neuf

L'activité d'ADOMOS est en partie liée à l'acquisition de biens immobiliers neufs bénéficiant d'incitations fiscales. Un changement de la nature de ces incitations pourrait avoir des répercussions sur l'activité de la Société.

2.7.3 Risques liés aux en-cours d'ADOMOS

Au 31 décembre 2021, les travaux en cours d'ADOMOS, qui correspondent au coût de revient des réservations en cours, s'élèvent à 1 803 K€ (contre 1 899 K€ au 31 décembre 2020) et sont dépréciés de 868 K€ (contre 1 190 K€ au 31 décembre 2020) sur la base d'une analyse des risques de non réalisation et pour limiter ceux-ci aux produits futurs attendus.

III. PRESENTATION DES COMPTES d'ADOMOS SA ET AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 Détail Comptes sociaux

Les produits d'exploitation d'ADOMOS s'élèvent à 4 986 182 € en 2021 contre 5 677 733 € en 2020, soit une baisse de 12,17 %.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est en recul à 4 600 906 € à comparer à 5 050 971 € en 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 7 057 470 € au 31 décembre 2021, à comparer à 7 946 059 € pour 2020, soit une baisse de 11,17 % et se ventilent de la manière suivante :

| (en €) | 2020 | 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Charges de personnel | 1 306 301 | 1 086 652 |
| Autres charges d'exploitation | 2 681 552 | 2 960 834 |
| Impôts et taxes | 12 311 | 122 880 |
| Amortissement et dotations de provisions | 3 036 032 | 3 763 657 |
| Autres charges | 21 273 | 12 035 |
| TOTAL : Charges d'exploitation | 7 057 470 | 7 946 059 |

Après déduction des charges d'exploitation, le résultat d'exploitation en 2021 s'élève à (2 071 288) €, à comparer à (2 268 325) € en 2020.

Le résultat financier de l'exercice 2021 est déficitaire de (1 662 549) € à comparer à un déficit de (81 806) € en 2020.

Le résultat courant avant impôts pour l'exercice 2021 s'élève à (3 733 836) € contre (2 350 131) € en 2020.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2021 est déficitaire de (15 085) € à comparer à (102 402) € en 2020.

Le résultat net de l'exercice 2021 est une perte de (3 748 922) € contre une perte de (2 452 534) € en 2020.

3.2 Résultat social de l'exercice et proposition d'affectation

Le résultat net d'ADOMOS pour l'exercice 2021 est une perte de (3 748 922) €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

| Affectation du résultat (en euros) | 31/12/2021 |
|--|----------------------|
| Résultat de l'exercice 2021 | (3 748 922) € |
| Affectation du bénéfice à la Réserve légale | 0 € |
| Affectation au compte de Report à nouveau | (3 748 922) € |
| Report à nouveau des exercices précédents | 1 792 780 € |
| Réserve légale des exercices précédents | 60 403 € |
| Solde de la Réserve légale en suite de l'affectation du résultat | 60 403 € |
| Solde du compte de Report à nouveau après affectation du résultat | (1 956 142) € |

Le compte de Report à Nouveau sera ainsi ramené de 1 792 780 € à (1 956 142) €.

3.3 Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

3.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats d'ADOMOS au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (**Annexe n°1**).

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons qu'en 2019, ADOMOS a décidé d'établir des comptes consolidés.

Le groupe comprend, outre la maison mère ADOMOS, 5 filiales :

- 1. SELECTAUX SAS** : détenue par ADOMOS à 100%
- 2. ADOMINVEST SAS** : détenue par ADOMOS à hauteur de 95.1% et par Fabrice ROSSET à hauteur de 4.9%
- 3. ADOMINVEST 2 SNC** : détenue par ADOMOS à hauteur de 99.9% et par ADOMINVEST à hauteur de 0.1%
- 4. ADOMOS PLACEMENT SAS** : détenue par ADOMOS à 100%
- 5. ADOMOS GESTION IMMOBILIERE** : détenue par ADOMOS à hauteur de 50% et par SNG à hauteur de 50%

4.1 SELECTAUX SAS

ADOMOS a continué à dynamiser sa filiale SELECTAUX via une stratégie d'enrichissement des fichiers. Les tests d'évaluation, réalisés sur la base des cash-flows prévisionnels sur chacune des 2 sociétés, n'ont pas conduit à constater de dépréciations au-delà des amortissements. SELECTAUX n'a par ailleurs connu aucun impact particulier de la mise en place du RGDP, que ce soit au niveau de la collecte, du recueil du consentement ou la valorisation des leads, dans la mesure où la société ne détient aucune donnée sensible et que ses procédures sont conformes à ce règlement. Le recentrage de l'activité de SELECTAUX uniquement sur les ventes de fiches récentes et anciennes a permis une amélioration de son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2021.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 24 % à 536 K€ en 2021 contre 432 K€ en 2020.

Le résultat d'exploitation ressort à (242) K€ en 2021 contre (209) K€ en 2020.

Le résultat net est une perte de (267) K€ en 2021 contre une perte de (226) K€ en 2020.

4.2 ADOMINVEST SAS

ADOMINVEST, n'a procédé à aucune nouvelle acquisition d'immeuble suite à la vente de celui situé dans le Gard en janvier 2020.

Il n'y a eu aucun chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2021.

Le résultat d'exploitation a atteint (14 961) € en 2021 contre 53 926 € en 2020.

Le résultat net est une perte de (14 989) € en 2021 contre un bénéfice de 41 319 € en 2020.

4.3 ADOMINVEST 2 SNC

ADOMINVEST 2 a acquis un immeuble à Périgueux de 60 logements en septembre 2018 au prix de 2,4 M€ et 530 K€ de travaux, mis en vente au prix de 4,5 M€. Au 31 décembre 2021, l'immeuble était commercialisé à 95 %.

Les produits d'exploitation ont atteint 1 511 415 € contre 1 625 371 € en 2020.

Le chiffre d'affaires a atteint 1 494 137 € en 2021 contre 1 589 836 € en 2020. Il est constitué de 121 K€ de loyers et de 1 373 K€ issus de la vente de 19 appartements.

Le résultat d'exploitation a atteint 235 834 € en 2021 contre un résultat d'exploitation de 356 694 € en 2020.

Le résultat net est un bénéfice de 172 691 € en 2021 contre un bénéfice de 327 163 € en 2020.

4.4 ADOMOS PLACEMENT SAS

ADOMOS PLACEMENTS, spécialisée dans la commercialisation de SCPI, en quasi sommeil.

Le chiffre d'affaires a atteint 12 650 € en 2021 contre 19 750 € en 2020.

Le résultat d'exploitation a atteint 8 246 € en 2021 contre 16 416 € en 2020.

Le bénéfice net est de 6 997 € en 2021 contre 13 943 € en 2020.

4.5 ADOMOS GESTION IMMOBILIERE

ADOMOS GESTION IMMOBILIERE, créée en association avec la société SNG, est administrateur de biens.

Le chiffre d'affaires a atteint 149 878 € en 2021 contre 76 465 € en 2020.

Le résultat d'exploitation est positif et ressort à 1 701 € en 2021 contre 17 € en 2020.

Le résultat net est un bénéfice de 467 € en 2021 contre un bénéfice de 17 € en 2020.

4.6 FILIALES ET PARTICIPATIONS

En vous rendant compte de l'activité de la Société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales.

Conformément à l'article L.233-6 du Code de commerce, il est précisé que la Société a réalisé les prises de participation suivantes dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République Française au cours de l'exercice écoulé :

- signature le 25 octobre 2021 d'un accord de prise de participation au capital de la société SUBSQUARE qui exerce son activité sous le nom commercial d'ABRASTONE PATRIMOINE à hauteur de 20 % sous la forme d'apports en nature de 200 actions ABRASTONE PATRIMOINE à ADOMOS.
Cette opération d'apport de titres de SUBSQUARE SAS sera présentée pour approbation aux actionnaires d'ADOMOS lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire.
- signature le 17 novembre 2021 d'un accord de prise de participation au capital de la société ARBITRAGIMMO TECHNOLOGIE à hauteur de 20% sous la forme d'un apport en nature d'actions ARBITRAGIMMO TECHNOLOGIE à ADOMOS.
Cette opération d'apport de titres d'ARBITRAGIMMO TECHNOLOGIE sera présentée pour approbation aux actionnaires d'ADOMOS lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire.

V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL ET L'EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

5.1 Actionnaires détenant plus de 5% au 31 décembre 2021

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons qu'à la connaissance de la Société, les actionnaires qui détiennent plus de 5% du capital au 31 décembre 2021, sont listés ci-après :

Au 31/12/2021

| Liste des actionnaires | Nombre d'actions | % de détention | Nb de droits de vote | % de droits de vote |
|-----------------------------------|-------------------|----------------|----------------------|---------------------|
| ACHETER-LOUER.FR | 6 315 788 | 13,45% | 6 315 788 | 13,45% |
| Autres actionnaires (dont public) | 40 643 711 | 86,55% | 40 643 711 | 86,55% |
| Total | 46 959 499 | 100,00% | 46 959 499 | 100,00% |

5.2 Capital potentiel

5.2.1. Informations sur les obligations convertibles en actions

Les caractéristiques des obligations convertibles en actions (OCA) émises par la société et en vigueur au 31/12/2021 sont résumées dans le tableau ci-après :

| Date du Conseil d'administration | Date d'émission des OCA : | Prix de conversion (au cours du 31/12/2021) | Nombre d'actions potentielles restant à créer au 31/12/2021 | Date limite d'exercice |
|----------------------------------|---------------------------|---|---|------------------------|
| 18/03/2021 | 23/03/2021 | 0,09 € | 15 000 000 | 22/03/2024 |

Le tableau de suivi des conversions d'OCA et exercice de BSA est en ligne sur le site internet de la Société.

5.2.2. Informations sur les options ou d'achat d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'est encore en vigueur et n'a été mis en œuvre par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

5.2.3. Information sur l'attribution gratuite d'actions

Les caractéristiques des actions gratuites à créer (AGA) attribuées par la société et en vigueur au 31/12/2021 sont résumées dans le tableau ci-après :

| Date du Conseil d'administration | Date d'attribution des AGA : | Valeur de l'action | Nombre d'actions potentielles à créer au 31/12/2021 | Date de création |
|----------------------------------|------------------------------|--------------------|---|------------------|
| 26/10/2021 | 26/10/2021 | 0,02 € | 4 533 840 | 26/10/2023 |

5.2.4. Informations sur les bons de souscription d'actions

Les caractéristiques des bons de souscription d'actions (BSA) émis par la société et en vigueur au 31/12/2021 sont résumées dans les tableaux ci-après :

| Date du Conseil d'administration | Date d'émission des BSA : | Prix de conversion (au cours du 31/12/2021) | Nombre d'actions potentielles restant à créer au 31/12/2021 | Date limite d'exercice |
|---|----------------------------------|--|--|-------------------------------|
| 18/03/2021 | 23/03/2021 | 0,45 € | 2 204 585 | 22/03/2024 |

| Date du Conseil d'administration | Date d'émission des BSA : | Prix de conversion (au cours du 31/12/2021) | Nombre d'actions potentielles restant à créer au 31/12/2021 | Date limite d'exercice |
|---|----------------------------------|--|--|-------------------------------|
| 30/06/2021 | 13/07/2021 | 0,19 € | 4 473 683 | 01/07/2025 |

5.2.5. Information sur les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) au profit de salariés et mandataires sociaux d'ADOMOS.

Aucun plan de BSPCE n'était en vigueur au cours de l'exercice écoulé.

5.3 Evolution du cours de bourse

Nous vous rappelons que l'action ADOMOS a été inscrite sur le Marché Libre d'Euronext Paris SA en juillet 2001 à un cours d'introduction de 5,48 €.

Le 20 juin 2005, les actions de la Société ont été transférées à la cote d'Alternext, devenu Euronext Growth, le marché d'Euronext dédié aux PME de la zone Euro.

Au 31 décembre 2021, l'action d'ADOMOS cotait 0,09 €.

Depuis un an jusqu'à l'établissement du présent rapport, le cours de bourse a évolué comme suit :



VI. RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE

6.1 Ressources humaines

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 20 salariés au 31 décembre 2021 contre 18 salariés au 31 décembre 2020, tous employés en France.

L'ensemble des salariés d'ADOMOS est concentré sur le site du 75 avenue des Champs Élysées, à Paris.

6.2 Actionnariat salarié

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a procédé à aucune acquisition d'action destinée aux salariés.

Au 31 décembre 2021, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions d'ADOMOS ou des sociétés qui lui sont liées.

Enfin, les salariés et dirigeants détenaient au 31 décembre 2021 directement 1 391 320 actions de la Société.

VII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1 Organes de Direction

ADOMOS est une Société Anonyme à conseil d'administration qui comprend quatre administrateurs à la date du présent rapport :

- M. Yoan AREKONANAMAND, Président du Conseil d'Administration
- M. Franck ROSSET, Directeur général
- M. Philippe DRUART,
- ACHETER-LOUER.FR.

7.2 Mandats et fonctions exercées

| Nom du mandataire social | Date de première nomination ou de renouvellement | Date d'échéance du mandat en cours | Fonction principale exercée dans la société | Fonction principale exercée en dehors du Groupe ADOMOS | Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés |
|---------------------------|--|--|---|--|--|
| Monsieur Yoan AREKONAMAND | AGO 16/06/2017 CA 16/10/2020 | AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 | Président du Conseil d'administration | | |
| Monsieur Philippe DRUART | AGO 27/06/2019 | AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 | Administrateur | | Président de la Cie d'Orsay et de Serenimmo Président d'ADOMINVEST Gérant d'ADOMINVEST 2 |
| Monsieur Franck ROSSET | CA 01/03/2021 (cooptation) | AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 DG jusqu'au 01/03/2027 | Administrateur et Directeur général | | Président de ESG Président de IMP Administrateur d'ALFR OPPORTUNITY INVEST |
| ACHETER-LOUER.FR | CA 02/12/2021 (cooptation) | AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 | Administrateur | | |

7.3 Conventions réglementées

Une nouvelle convention règlementée a été conclue au cours de l'exercice, autorisant l'aménagement de la rémunération de Monsieur Franck ROSSET sous la forme suivante :

- un montant forfaitaire mensuel de 22 500 euros HT,
- une commission de 5% sur les fonds levés pouvant se rajouter aux commissions déjà prévues auprès des co-arrangeurs placeurs identifiés et apportés par le consultant dans la limite d'une commission totale cumulée ne pouvant dépasser 8%, respectant les standards du marché tout en intégrant les besoins d'urgence de la société,
- remboursement des frais de mission de la société ESG à hauteur de 96 000 euros annuel.

Par ailleurs, une convention règlementée s'est poursuivie au cours de l'exercice, autorisant à rémunérer Monsieur Philippe DRUART sous forme d'honoraires à hauteur de 2 000 € HT par mois.

7.4 Tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières

Un tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières consenties par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration figure en **Annexe 3** du présent rapport.

7.5 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Le tableau ci-après, établi en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, présente un état récapitulatif des opérations réalisées, au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées, pour lesquelles la Société a reçu une notification :

| Nature des transactions : Achat / Vente | Nombre d'actions ⁽¹⁾ | Montant cumulé des transactions ⁽¹⁾ |
|--|--|---|
| Achat | 0 | 0 |
| Vente | 0 | 0 |

⁽¹⁾ Montant total déclaré par les dirigeants à la société au cours de l'exercice écoulé

VIII. AUTRES INFORMATIONS

8.1 Charges somptuaires (art. 223 quater et 39-4 du CGI)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé aucune dépense au titre des charges somptuaires au sens des articles 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts.

8.2 Frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial (art. 223 quinquies et 39-5 du CGI)

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts, à l'exception des frais suivants :

Taxe sur les voitures particulières des sociétés : 493 euros

Provisions et charges à payer non déductibles : 0 euros

Amendes et pénalités : 12 389 euros

8.3 Délai de paiement

Conformément aux dispositions du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte dans les tableaux ci-après, de la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance.

- Solde des dettes à l'égard des fournisseurs à la clôture pour les exercices 2021 et 2020 dont les échéances se présentent comme suit :

Au 31/12/2021

| | - de 30 jours | Entre 30 et 60 jours | Plus de 60 jours | Total TTC |
|----------------------------------|---------------|----------------------|------------------|--------------|
| Dettes à échoir ^[1] | 0,00 | 863 657,50 | 0,00 | 863 657,50 |
| Dettes échues ^[2] | 205 785,50 | 121 878,45 | 688 888,81 | 1 016 552,76 |
| Montant total TTC ^[3] | 205 785,50 | 985 535,95 | 688 888,81 | 1 880 210,26 |

[1] Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

[2] Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

[3] Dont créance contestée : 0 €, litigieuses : 0 €

Au 31/12/2020

| | - de 30 jours | Entre 30 et 60 jours | Plus de 60 jours | Total TTC |
|----------------------------------|---------------|----------------------|------------------|--------------|
| Dettes à échoir ^[1] | 0,00 | 1 121 782,22 | 0,00 | 1 121 782,22 |
| Dettes échues ^[2] | 217 865,24 | 122 137,99 | 2 033 749,98 | 2 373 753,21 |
| Montant total TTC ^[3] | 217 865,24 | 1 243 920,21 | 2 033 749,98 | 3 495 535,43 |

[1] Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

[2] Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

[3] Dont créance contestée : 0 €, litigieuses : 0 €

Vous trouverez en **Annexe 2** du présent rapport de gestion, un tableau relatif aux factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce).

8.4 Part du capital détenu par les salariés

Les salariés détiennent 1 391 220 actions ADOMOS au 31 décembre 2021 représentant 2,96 % du capital.

IX. DECISIONS A PRENDRE

Nous vous proposons de ratifier la cooptation de la société ACHETER-LOUER.FR en qualité d'administrateur.

Il sera également proposé à l'assemblée générale de fixer le montant de la somme fixe annuelle prévue par l'article L.225-45 du Code de commerce que la Société peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité au titre de l'exercice en cours.

Les renseignements que nous venons de vous donner vous permettront pensons-nous de prendre des décisions qui nous paraissent conformes à vos intérêts.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Nature des Indications / Périodes | 31/12/2021 | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|-------------|-------------|------------|------------|------------|
| Durée de l'exercice | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois |
| I. Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social | 939 190 | 604 039 | 604 039 | 602 673 | 585 940 |
| b) Nombre d'actions émises | 46 959 499 | 30 201 931 | 30 201 931 | 30 133 657 | 29 297 019 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | 135 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| II. Résultat global des opérations effectives | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 4 600 906 | 5 050 971 | 8 165 403 | 7 514 671 | 7 535 158 |
| b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions | (712 890) | 1 311 123 | 4 117 474 | 4 431 697 | 5 028 122 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 0 | 0 | 344 461 | 144 126 | 220 135 |
| d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions | (712 889) | 1 311 123 | 3 773 013 | 4 287 571 | 4 807 987 |
| e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions | (3 748 922) | (2 452 534) | 1 744 487 | 2 330 871 | 3 256 716 |
| f) Montants des bénéfices distribués | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| g) Participation des salariés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| III. Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| a) Bénéfice par action après impôt, mais avant amortissements | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| c) Dividende versé à chaque action | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| IV. Personnel | | | | | |
| a) Nombre de salariés | 19 | 17 | 18 | 16 | 15 |
| b) Montant de la masse salariale | 926 660 | 768 552 | 836 867 | 827 823 | 796 940 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 379 641 | 318 100 | 344 633 | 342 973 | 324 355 |

ANNEXE 2

Tableau des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

| | Article D. 441-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au | | | | | | Article D. 441-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au | | | | | |
|---|---|-----------------|------------------|------------------|---------------------|------------------------------|---|-----------------|------------------|------------------|---------------------|------------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranche de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombres de factures concernées | 19 | 30 | 14 | 6 | 25 | 75 | 7 | 4 | 0 | 0 | 18 | 22 |
| Montant total des factures concernées TTC | 29 164,92 | 205 785,50 | 121 878,45 | 124 794,38 | 552 094,43 | 1 004 552,76 | 114 835,20 | 34 197,00 | 0,00 | 0,00 | 342 375,75 | 376 572,75 |
| Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice | 1,08% | 7,61% | 4,51% | 4,62% | 20,43% | 37,17% | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT | | | | | | | 2,50% | 0,74% | 0,00% | 0,00% | 7,44% | 8,18% |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | | | | | | | | 1 |
| Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC) | | | | | | | | | | | 17 819,26 | 17 819,26 |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | - Délais contractuels : variable | | | | | | - Délais contractuels : variable | | | | | |

ANNEXE 3

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations financières consenties par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

| Autorisation | Source de l'autorisation | Durée (et date limite de validité de l'autorisation) | Montant nominal maximum de l'augmentation de capital | Caractéristiques particulières de l'autorisation | Utilisation de l'autorisation |
|--|--------------------------|--|--|--|-------------------------------|
| <i>Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société (ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</i> | AGE du 15/02/2021 | 26 mois | 1 500 000 | | |
| <i>(Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par</i> | AGE du 15/02/2021 | 26 mois | 1 500 000 | | |

| | | | | | |
|--|-------------------|---------|-----------|---|--|
| <i>émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la Société ou au capital des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital)</i> | | | | | |
| <i>Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions décidées en application des septième et huitième résolutions en cas de demandes excédentaires</i> | AGE du 15/02/2021 | 26 mois | - | Conformément aux dispositions de l'article R.225-118 du Code de commerce, l'assemblée générale autorise le Conseil d'administration à faire usage de cette faculté dans le délai de 30 jours à compter de la clôture des souscriptions et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale | |
| <i>Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce</i> | AGE du 15/02/2021 | 18 mois | 1 500 000 | | |